

LE MONDE

Siège Terminus, 1^{er} virage à gauche
après l'Hôtel Terminus en venant
du Rond point Grand Hôtel.
CEL : 90.00.99.83 / 94.95.75.33
E-mail: lemonde_niger1@yahoo.fr

D'AUJOURD'HUI

RCCM-NI-NIA-2014-B-2269 / NIF:297 59/S

7^{ème} année

N°375 DU MERCREDI
29 JANVIER 2020

PRIX : 300 F

Hebdomadaire nigérien d'informations générales et d'analyse

Malversation financière au ministère de la Défense nationale

Les deux Issoufou sur les traces des 1700 milliards évaporés ?

Si les détournements de deniers et biens publics n'ont rien d'exceptionnel sous la 7^e République — au contraire ! —, les montants dissipés au ministère de la Défense étaient destinés à doter les Forces de défense et de sécurité d'armements et d'équipements militaires adéquats pour l'exécution de leur mission. Une mission qu'elles assument dans la douleur continue de pertes en vies humaines estimées aujourd'hui, à minima, à plusieurs centaines de morts. Souvent éloignés de leurs bases, sans grands moyens de défense face à un ennemi que les officiels décrivent régulièrement en grand nombre et fortement armés, sans équipements sophistiqués de communication et sans moyens de couverture aérienne, les soldats nigériens subissent des revers que d'aucuns disent inexcusables.



Lutte contre les voleurs de l'État

Issoufou a-t-il retrouvé son « Boulala » égaré ?

L'atmosphère semblait glaciale dans la salle des délibérations de conseil des ministres ce lundi matin. Chacun ministre, a pu sentir venir les temps des persécutions surtout lorsqu'on peut entendre qu'il faut étendre la déclaration des biens à certains agents et plaignant que d'autres qui le font déjà, ne le feraient pas honnêtement. Il y a donc à s'effrayer, car cette volonté subite pourrait cacher des intentions, sinon un agenda beaucoup plus complexe. Ça risque donc de barder à la Renaissance. Tous ceux qui traînent des casseroles bruyantes peuvent retourner chez les marabouts : le Lion s'est réveillé.

Assemblée nationale

Qu'est-ce qui se passe réellement dans les évacuations sanitaires ?

Lettre au “président de la République”

Monsieur le “Président”,

Hier, vous disiez que ce sont des militaires épris de coup d'état qui bloquaient les moyens aériens, à Niamey alors que vous les pressiez de les envoyer sur le front où leurs frères d'armes en ont le plus grand besoin. Aujourd'hui, qui et qu'est-ce qui les bloque ?

Depuis quelque temps, le Niger entier bruit d'informations rendant compte d'un scandale à la fois inexcusable et inadmissible. Il s'agit de cette affaire sulfureuse de dissipation de plusieurs centaines de milliards destinés à l'armement et à l'équipement des Forces de défense et de sécurité. La presse, depuis quelques semaines déjà, distille des informations portant sur des commandes fictives, avec des entreprises tout autant fictives grâce auxquelles des milliards ont atterri, sinon dans le béton dans la périphérie de Niamey, du moins dans des comptes bancaires de personnes ayant eu à gérer la défense et la sécurité. Des commandes fictives ! Pour détourner l'argent public destiné à mieux équiper et à mieux armer une armée dont les éléments tombent pratiquement comme des mouches. Quelle énormité ! Ces individus, dont je n'ai pas besoin de connaître l'identité, ont du sang sur les mains. Le sang de tous ces soldats fauchés, souvent à la fleur de l'âge et de toute façon dans l'exécution d'une mission des plus nobles. Vous imaginez-vous, des milliards destinés à défendre la nation en danger que des individus ont détourné à leurs fins personnelles. Ces individus ne sont-ils, monsieur le Président, pires que ceux qui s'attaquent à vos alliances et qui demandent de les défaire ? Y a-t-il pire que ceux qui se paissent du sang des autres ?

Monsieur le “Président”

Souvenez-vous de votre message à la nation, à la veille du 18 décembre 2015. A l'occasion, à la grande surprise de vos compatriotes, vous avez fait état d'un complot contre la sûreté de l'Etat impliquant des militaires dont l'intention serait d'utiliser à cette fin les moyens aériens. Des moyens aériens, aviez-vous dit, que vous les pressiez depuis de longs mois d'envoyer au front, mais en vain. Voici, in extenso, ce que vous avez déclaré : « Alors que toutes les institutions qui ont la charge préparent activement les élections afin que le peuple nigérien puisse faire son arbitrage dans la transparence, une poignée d'individus qui

ont la tête dans les années soixante, ont décidé de substituer leur propre arbitrage à celui du peuple souverain. En effet, le Gouvernement vient de déjouer une tentative malheureuse de déstabilisation. L'objectif de ces individus, animés par je ne sais quelle motivation, était de renverser le pouvoir démocratiquement élu en utilisant les moyens mis à leur disposition par le peuple pour assurer sa sécurité. Ils envisageaient notamment d'utiliser la puissance de feu des moyens aériens qu'ils ont bloqués délibérément depuis des semaines, ici, à Niamey, alors que les pressais de les envoyer à Diffa sur le front de la lutte contre Boko Haram où nos vaillants soldats, leurs frères d'armes, en ont le plus grand besoin. Il s'agit, ni plus ni moins d'une haute trahison non seulement contre les institutions civiles de l'Etat, mais aussi contre l'institution militaire elle-même. Il s'agit d'un coup de poignard dans le dos de leurs frères d'armes affectés au front ». Ainsi, donc, vous disiez, hier, que c'était des militaires épris de coup d'état qui bloquaient les moyens aériens, à Niamey alors que vous les pressiez de les envoyer sur le front où leurs frères d'armes en avaient le plus grand besoin. Aujourd'hui, qui et qu'est-ce qui les bloque ?

Monsieur le “Président”

Ce que vous disiez, hier, est encore pire, aujourd'hui. Cette fois-ci, non seulement les moyens aériens que auriez demandé avec insistance à envoyer au front ne sont pas là où ils doivent être alors que ceux qui les bloquaient ont été neutralisés, mais les ressources financières pour en acquérir des moyens supplémentaires ont été détournés. J'imagine que c'est pire qu'un coup de poignard dans le dos des soldats affectés au front. D'un point de vue civil, c'est aussi pire puisqu'il s'agit même plus d'une haute trahison contre les institutions civiles de l'Etat, mais plutôt contre le peuple nigérien. Vous imaginez, donc, la surprise totale de vos compatriotes, face à votre silence. Comment pouvez-vous garder le silence face à cet état de fait qui est pire que ce que vous dénonciez en décembre 2015 ?

Vos compatriotes attendent de vous que vous réagissiez, avec fermeté et à la mesure des crimes commis. Souvenez-vous, rien qu'à Inates, Sanam et Chinagoder, ce sont 174 soldats que nous avons perdus. Officiellement.

Je crois sincèrement que vous n'avez pas de meilleure voie à suivre dans cette douloureuse affaire que de laisser la justice faire son boulot. Que dis-je ? Laisser la justice faire son boulot ? Non, vous devez vous investir personnellement en instruisant officiellement le Parquet pour juger les auteurs, co-auteurs et complices de ces crimes abominables.

Monsieur le “Président”

Vous êtes allé vous recueillir sur les tombes des victimes de Chinagoder, la veille de votre départ pour Pau. Eh bien, le plus bel hommage que vous puissiez, en tant que chef suprême des armées, rendre à vos hommes tombés, d'une certaine façon, par la faute de ceux qui ont détourné les milliards destinés à leur armement, est de traduire en justice les responsables. Un criminel doit être châtié. Autrement, c'est faire un boulevard à d'autres criminels qui apprendront d'eux et feront la même chose. Le peuple nigérien vous implore dans ce sens. Sachez que si vous restez les bras croisés face à cette tragédie nationale alors qu'en 2015, pour moins que ça, vous vous étiez adressé à vos compatriotes, la déduction est vite faite.

Pour vous aider à vous déterminer, je dois sans doute vous rapporter que, déjà, des bruits courent que vous aviez parfaitement connaissance de ces pratiques malsaines au ministère de la Défense. Le pari, vous l'aurez compris, est fait : pour de nombreux compatriotes, vous ne feriez rien de tout ce qui est attendu du peuple nigérien. Il n'y aura aucune action en justice dans cette affaire. Il n'y en a jamais eu pour ceux qui ont détourné des milliards à la Caima, à la Soraz avec les 15 000 tonnes de riz pakistanais, il n'y en aura pas également dans la gestion de Karidio Mamadou, Hassoumi Massoudou et Kalla Moutari.

Mallami Boucar

Malversation financière au ministère de la Défense nationale

Les deux Issoufou sur les traces des 1700 milliards évaporés ?

Depuis quelque temps, le débat public est dominé par la dissipation de plusieurs milliards de francs CFA au ministère de la Défense nationale. Si les détournements de deniers et biens publics n'ont rien d'exceptionnel sous la 7^e République — au contraire ! —, les montants dissipés au ministère de la Défense étaient destinés à doter les Forces de défense et de sécurité d'armements et d'équipements militaires adéquats pour l'exécution de leur mission. Une mission qu'elles assument dans la douleur continue de pertes en vies humaines estimées aujourd'hui, à minima, à plusieurs centaines de morts. Souvent éloignés de leurs bases, sans grands moyens de défense face à un ennemi que les officiels décrivent régulièrement en grand nombre et fortement armés, sans équipements sophistiqués de communication et sans moyens de couverture aérienne, les soldats nigériens subissent des revers que d'aucuns disent inexcusables. Pour cause, entre les discours des gouvernants et l'état réel de leur armement, il y a tout un fossé. Un fossé sur lequel la lumière vient d'être faite, des révélations fracassantes ont révélé les montants investis dans la sécurité et la défense nationale. De 2013 à 2019, c'est plus de 1700 milliards qui ont été engloutis dans cette rubrique.

Où sont passés tous ces milliards ?

Où sont passés ces 1700 milliards ? La question taraude les esprits et ça fouine et depuis lors, on en sait un peu plus. Lors de leur audition devant la commission Défense et sécurité de l'Assemblée nationale, les différents responsables de l'armée, notamment le chef d'Etat-major général des armées de l'époque, le général de corps d'armée Ahmed Mohamed, ont brossé à peu près le même diagnostic : manque de carburant suffisant, insuffisance de pièces détachées et de pneumatiques, commandes d'armements et d'équipements non conformes aux besoins et aux attentes de l'armée, insuffisance de gilets pare-balles, de casques, de couchages, de tenues et de chaussures, non-respect de la périodicité de la maintenance des aéronefs réduction du budget du Service central de lutte contre le terrorisme (Cclct), etc.

L'épais brouillard commence à se dissiper

L'essentiel de ces 1700 milliards ont pris d'autres destinations. Ils sont allés nourrir



les comptes en banque de quelques personnels politiques et militaires ou ont servi à construire de villas de haut standing. Depuis l'arrivée de l'Issoufou Katambé à la tête du ministère de la Défense, les choses semblent se décanter. L'épais brouillard qui entoure cette affaire est en train d'être dissipé. Ne tenant pas à s'asseoir sur une mine qui pourrait lui être fatale, Katambé a décidé de voir plus clair dans l'héritage qu'on lui laisse. Les inspections et les audits qu'il a diligentés semblent lui donner raison. Des pratiques malsaines sont à la base de l'évaporation de tous ces milliards qui constituent le socle du discours présidentiel sur la sécurité et la défense mais dont on ne trouve pas trace sur le terrain. Des commandes destinées à des entreprises fictives comme dans le cas de la maintenance des avions de l'avion aux fausses commandes en passant par les surfacturations, les délits découverts sont multiples et impliquent beaucoup de personnes. Ainsi à sa prise de fonction, le ministre Katambé a découvert, entre autres, qu'une commande d'entretien d'avion a été faite pour le compte d'une entreprise qui n'existe que dans l'imagination de ses auteurs pour un coût de 1,9 milliards alors la commande, reprise, ne devait coûter à l'Etat que 900 millions, avec des entreprises réelles et justifiant d'une expérience avérée. Pire, avant que la prestation ne soit faite, les 1,9 milliards FCFA ont été sortis du Trésor national. C'est également le cas de ces deux hélicoptères de transport de troupes, commandés paraît-il sous Kalla Moutari, mais jamais livrés.

Les auteurs de ces indécidables ont les mains entachées du sang des martyrs tombés sur le front de guerre.

Président de la République et chef suprême

des armées, Issoufou Mahamadou est forcément interpellé. Pour le moment, il n'a dit mot, se contentant de suivre, de loin, l'évolution du débat public. Peut-il sévir comme le réclament nombre de Nigériens, choqués de constater que l'argent public qui doit servir à préserver le Niger contre les attaques terroristes a plutôt servi à enrichir des individus ? Sur la base d'expériences probantes, il est peu probable que le Président Issoufou prenne les mesures indiquées contre les personnalités impliquées dans ces malversations que ses compatriotes perçoivent de façon particulière. Selon eux, si les détournements de deniers et biens publics se valent, ceux-ci sont particulièrement outranciers. Pour eux, les auteurs de ces indécidables ont les mains entachées du sang des martyrs tombés sur le front de guerre.

De la responsabilité du président de la République, chef suprême des armées

Ça parle beaucoup dans les fadas et autres lieux de causerie des Nigériens. Au centre des discussions, la responsabilité du président de la République qui se complaît dans un silence assourdissant alors qu'il doit nécessairement sévir. Au nom de sa responsabilité de président de la République, certes, mais également en sa qualité de chef suprême des armées. En 2015, rappelle-t-on opportunément, dans son message à la nation au soir du 17 décembre, le Président Issoufou a indiqué que son gouvernement a déjoué une tentative de déstabilisation et que les militaires impliqués sont passibles de haute trahison pour avoir délibérément, dit-il, bloqué les moyens aériens à Niamey alors qu'il n'a eu de cesse de leur demander de les envoyer au front. Là où ils seront d'un grand apport pour leurs frères d'armes.

Yaou

Lutte contre les voleurs de l'État

Issoufou a-t-il retrouvé son « Boulala » égaré ?

La gestion de la Renaissance est émaillée de moult scandales les uns plus cocasses que les autres. Et qui n'est pas trempé à un titre ou à un autre, dans une de ces affaires scabreuses qui ont terni l'image du pays au plan international, perçu souvent comme un Etat-voyou avec ici et là des trafics de devises transitant – pour ce qu'on a pu voir – par l'aéroport, des trafics de drogues qui ont impliqué des acteurs du pouvoir, employés à la présidence, à la primature et à l'Assemblée nationale, des trafics d'armes, et avec des affaires fumeuses qui ont conduit l'Etat du Niger en justice contre certains acteurs internationaux, avec à la clé des saisies sur des biens de l'Etat notamment des immeubles à l'étranger et l'avion présidentiel. Et ce n'est pas fini : on se rappelle que pour la voie ferrée controversée et techniquement discutable, Bolloré réclamerait quelques 1900 milliards pour un « machin » qui ne servira jamais et qui humilie en plus le pays. Déjà, quand on peut voir l'état dans lequel se trouve le « bijou » de la Renaissance, l'on ne peut que pleurer qu'il ne puisse servir que comme un objet de musée, tellement « périmé » que l'on a l'impression qu'il est là, planté inutilement en terre, depuis le néolithique, couvert de décharges et de sable. Et les gens se sont enrichis depuis neuf ans. Le socialiste a généreusement profité de son pouvoir et du Niger qui, lui, s'est appauvri dans la société et dans les familles, dans l'administration et dans l'économie plus généralement. Alors que la majorité vit la galère, paysans et commerçants notamment, une minorité profiteuse, s'est accaparée des rentes de l'Etat, s'engraissant sur le dos du peuple. Comment ne pas râler quand on apprend, et à un moment où l'horrible terrorisme tue et endeuille, que quelques 1700 milliards se sont dissipés à la Défense ? De tels actes peuvent-ils être tolérés dans un Etat de droit ? Il va sans dire qu'en apprenant un tel détournement, le président de la République, Chef Suprême des armées, en a été profondément déçu ? Il est bien normal dans ces conditions que certains nouveaux riches

surpris par leur destin deviennent si charitables à rivaliser avec Mère Theresa ou avec le Resto du cœur, lançant à qui mieux des miettes comme pour informer sur leur nouveau statut. Jamais immeubles insolents n'ont poussé dans la ville que sous cette soi-disant Renaissance, appartenant à ceux qui, hier, à la conférence nationale, pauvres, s'indignaient de voir des villas pourtant modestes sortir de terre à Kouara Kano. La nouvelle bourgeoisie compradore secrétée par le système érige partout et pour sa progéniture et pour ses gloires nouvelles, des buildings d'un standing qui toise la misère d'une société ruinée, détruite par les violences d'un socialisme asocial.

Impunité

Le gangstérisme a atteint des sommets, entretenu par une impunité que l'on a toujours reprochée à la gouvernance guri qui a cru que ses militants doivent avoir sa protection quelle que soit la faute qu'ils peuvent commettre. Combien sont-ils d'ailleurs ceux qui, après des détournements avérés, n'ont eu pour sanction qu'une réaffectation qui a conduit certains à la présidence et pour les moins veinards un court séjour à la maison d'arrêt pour être rapidement cooptés et envoyés ailleurs et se sucrer avec le pactole amassé. En 2016, avant les élections, les Nigériens reprochaient aux socialistes l'iniquité de leur gestion, notamment de ne pas pouvoir sanctionner ceux qui manquent à leurs obligations. Bazoum Mohamed, pour réagir à cette accusation, reconnaissait ce manquement et promettait, comme pour rassurer l'électorat, que le deuxième mandat que le système convoitait sera conduit sous le sceau de la lutte vigoureuse contre l'impunité et pour l'assainissement. Ce n'était que de l'enfumage. Alors qu'il s'était débrouillé à avoir le deuxième mandat, on ne s'en est pris qu'à des opposants qui sont toujours en prison sans que le régime ne puisse pourtant pas apporter les preuves de ses allégations. Après sa reprise de fonction, le président « réélu », annonce en grande pompe « l'opération Maï Boulala » qui ne fut



qu'un feu de paille. De tous ceux qui, ayant des dossiers que le parquet avait d'ailleurs exhibés lors d'un point de presse pour témoigner de l'ampleur des crimes économiques dans le pays, on n'entendit aucun qui paie par la prison pour son acte mais le parquet avait des raisons de s'en excuser, car dira-t-il, s'il leur faut traiter tous les dossiers, il leur faudra construire de nouvelles prisons dans le pays. Il y a quelques convocations aux premières heures de Maï Boulala. Mais la cravache a été vite rangée dans les tiroirs. Une pause stratégique pour attendre le moment le plus opportun ? En tout cas les Nigériens étaient surpris d'entendre les points débattus lors du dernier conseil de ministres.

Un conseil des ministres qui intrigue

Qui n'a pas été étonné, alors que le conseil des ministres se tenait le vendredi passé seulement, que l'on tienne un autre, juste le lundi qui suit. Y a-t-il des urgences qui commandent la tenue de ce conseil qui ne pouvait attendre le vendredi suivant, date de tenue ordinaire des conseils de ministre en République du Niger. Ce sont les points abordés à ce conseil qui poussent à s'interroger sur ce que pourrait cacher les intentions politiques qui ont commandé

Suite page 5

l'écriture des nouvelles lois. Est-ce un réveil du Lion pour enfin secouer le cocotier et faire rendre gorge à tous ceux qui, alors que le président se bat à marquer l'histoire du pays, n'ont fait que profiter de leurs positions, ne pouvant travailler pour donner des résultats qui puissent faire avancer le pays ? Ou est-ce parce que le régime s'est senti humilié par les résultats de la dernière étude d'Amnesty International sur la corruption qui a d'abord révélé que la corruption prend de l'ampleur dans le pays mais aussi que le régime présente des signes qui sont ceux d'un régime autoritaire ? Mais suffit-il d'adopter des textes sans avoir la volonté politique, pour faire croire qu'on combat un mal ? Les lois de la République ne permettaient-elles pas déjà de gérer la pile de dossiers qu'exhibait le parquet en 2016 ? Entre autres textes de loi à ce conseil, on peut retenir le «Projet de décret portant désignation de l'autorité compétente chargée de la coordination de la réponse nationale aux risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme», le «Projet de décret portant réorganisation du Comité National de Coordination des Actions relatives à la Lutte contre le Blanchiment des Capitaux, le Financement du Terrorisme et le Financement de la Prolifération des Armes de Destruction Massive» et le «Projet de décret portant sur le gel administratif des fonds, biens et autres ressources financières ou ressources économiques dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive».

Et ça tremble au Gondwana

L'atmosphère semblait glaciale dans la salle des délibérations de conseil des ministres ce lundi matin. Chacun ministre, a pu sentir venir les temps des persécutions surtout lorsqu'on peut entendre qu'il faut étendre la déclaration des biens à certains agents et plaignant que d'autres qui le font déjà, ne le feraient pas honnêtement. Il y a donc à s'effrayer, car cette volonté subite pourrait cacher des intentions, sinon un agenda beaucoup plus complexe. Ça risque donc de barder à la Renaissance. Tous ceux qui traînent des casseroles bruyantes peuvent retourner chez les marabouts : le Lion s'est réveillé.

Le ton est donné, rangez-vous ! Et taisez vos ambitions pour 2021 !

Gobandy

Assemblée nationale

Qu'est-ce qui se passe réellement dans les évacuations sanitaires ?

Selon des sources dignes de foi, la question des évacuations sanitaires préoccupe particulièrement l'Assemblée nationale qui continue à rechercher les voies et moyens de mieux les régler, au grand bonheur des citoyens qui demandent plus de transparence dans la gestion de ce volet qui a fait couler beaucoup d'encre et de salive. Le dispositif, apprend-on, évolue constamment dans une prise en compte exponentielle des attentes et aspirations des citoyens. Des conventions de soins ont été signées avec des structures d'accueil qui sont, pour l'essentiel, en Turquie et dans certains pays d'Europe et du Maghreb. Ce qui permet un suivi objectif et efficace de toutes les opérations. Mieux, les recours aux intermédiaires sont progressivement abandonnés. Même si l'on relève une certaine difficulté pour les cas en Europe. Nos sources indiquent ainsi que, par exemple, en Belgique, pour accéder à certains soins de santé, il faut être résident avec adresse ou avoir une structure belge



qui se porte garante (assurance). Ce qui permet d'avoir les rendez-vous, généralement difficiles à obtenir dans des délais courts. Jusqu'en 2016, indiquent-elles, l'Assemblée nationale l'a fait par le canal de Royal Doctors dirigé par un Belge avant qu'un Nigérien ne prenne le relais à travers Interclinics avec lequel le parlement nigérien travaille actuellement en toute transparence. Au demeurant, toutes les tentatives pour signer directement des conventions avec les hôpitaux belges ont vu l'opposition de ces derniers qui n'en veulent pas à cause du manque de garantie.

Yaou

Justice à double vitesse

Malgré la vacuité du dossier, Bakary Saïdou continue de garder prison

Depuis près de quatre ans, trois ans et neuf mois, aujourd'hui, Bakary Saïdou, ancien président du groupe parlementaire du Moden Fa Lumana Africa sous la première législature de la 7^e République, garde prison. Contre toute indication judiciaire. De sources proches de plusieurs juges, le dossier le concernant est totalement vide et l'unique rapport qui aurait pu servir à l'incriminer l'a plutôt disculpé. Le rapport d'enquête de la Gendarmerie nationale, conduite par trois officiers assermentés, en l'occurrence Abdou Mahamane Nassirou, Chef d'Escadron, officier de police judiciaire, Boubacar Seyni Diallo, Adjudant, officier de police judiciaire et Hamadou Garba, Adjudant, officier de police judiciaire, suivant saisine du procureur de la République, près le Tribunal de Grande instance hors classe de Niamey, a conclu, le 22 mars 2015, que « l'enquête n'a révélé aucun acte d'aliénation frauduleuse ». Et les auditions des différents acteurs de la chaîne d'intervention lui ont été favorables. Mieux, Bakary Saïdou a bénéficié de témoignages officiels de satisfaction des bailleurs de fonds. Pourtant, il est toujours en détention, son dossier, aussi vide qu'un panier troué, vogue de cabinet



en cabinet, lorsqu'il ne passe de juge d'instruction en juge d'instruction. L'affaire Bakary est un des plus grands symboles de la faillite du système judiciaire nigérien. Et comme il ne suffit pas de le maintenir en prison, malgré la vacuité du dossier, l'honorable Bakary Saïdou est envoyé en assises. Un dossier vide en assises tandis que des personnalités épinglées dans des affaires de détournement de plusieurs milliards ou dans le trafic de drogue sont en liberté. N'est-ce pas encore le cas dans la dissipation de plusieurs centaines de milliards de francs CFA destinés à la défense et à la sécurité ? Pour ses proches, ses amis et les observateurs internationaux, il n'y a pas de doute que Bakary Saïdou est un prisonnier politique.

Yaou

Élections générales 2020-2021

Nous tendons vers l'impasse

Le président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) dort certainement mal ces jours-ci, du fait des difficultés inextricables qu'il éprouve pour conduire sa barque à bon port. Lesquelles difficultés sont liées à un manque flagrant de ressources financières conséquentes et la persistance de la crise sécuritaire qui prévaut dans plusieurs régions du pays. Ces facteurs handicapants combinés pèsent gravement sur la bonne conduite de l'opération d'enrôlement, qui est d'ailleurs interrompue dans une bonne partie de la région de Tillabéri et le département de Tillia (Tahoua). Dans lesdites zones, les équipes de terrain ont été récemment instruites d'interrompre l'opération d'enrôlement et de descendre, à cause de la flambée ces derniers mois de l'insécurité armée entretenue par les groupes terroristes et Jihadistes en provenance du septentrion malien. Ça, c'est l'argument officiel servi à l'opinion par la CENI pour justifier sa décision. Lequel argument tient évidemment la route parce que la menace est réelle dans les régions de Tillabéri et de Tahoua qui font partie de la zone (1) l'opération a été lancée depuis plusieurs mois aujourd'hui. Pour preuve, une mission d'enrôlement de la CENI escortée par des éléments de nos forces de défense et de sécurité (FDS) a été victime d'une embuscade terroriste au mois de décembre 2019 dans les parages de la localité de Saman (Ouallam), laquelle embuscade s'est malheureusement

soldée par la mort de 14 de nos vaillants soldats. Dans un tel contexte d'insécurité, il est évident que c'est mettre en péril la vie des agents recenseurs qui doivent couvrir les localités hautement exposées aux attaques terroristes. Seulement, l'autre difficulté qu'on cherche à cacher aux Nigériens, ce sont ces vagues régulières de démission observées depuis un certain temps dans les rangs des agents enrôleurs pour non-paiement de leurs émoluments dans les délais requis. A ceci vient se greffer la question cruciale de la logistique qui s'est posée dès le lancement de l'opération. Un fichier biométrique ne se bricole pas. Pour qu'il soit fiable, il va falloir nécessairement recenser aussi les électeurs potentiels des localités du pays sur lesquels la CENI veut faire l'impasse. A vrai dire, nous sommes actuellement dans l'impasse puisque le démarrage de l'enrôlement biométrique au niveau de la zone II (Diffa, Maradi, Maradi, Niamey) doit en principe débuter en début février 2020. Chose peu probable au regard de l'enlèvement dans lequel se trouve aujourd'hui la CENI. Les Nigériens sont dans l'expectative. Certains pensent qu'il n'y aura pas du tout d'élections en 2020-2021 au regard du retard accusé dans la conduite unilatérale du processus du fait des contingences énumérées ci-dessus, d'autres soutiennent qu'elles se tiendront, même avec un fichier biométrique bâclé. Comme celui classique de 2015 qui a servi à l'organisation des



élections générales de 2016 et a permis au président Issoufou de rempiler pour un deuxième et dernier mandat dans des conditions on ne peut plus abjectes. Car jamais dans l'histoire des élections dans notre pays, nous n'avons assisté à une pareille mascarade de grande ampleur. Nous sommes bientôt au bout du rouleau. Les thuriféraires de la renaissance, qui se plaisent à traiter l'opposition de mauvaise foi, sont désormais coincés. Nous avons entendu récemment certains dire qu'accepter de participer aux dites élections n'est pas une obligation. "Libre à l'opposition de ne pas prendre part aux scrutins si ça lui chante. C'est leur problème, il y aura les élections aux dates indiquées". Quelles élections ? Une copie presque conforme de 2016 ? Les Nigériens seront-ils prêts à accepter cela ? Pas évident ! Me Issaka Souna dort mal parce qu'il ne pourra pas dégager sa responsabilité par rapport à ce qui adviendrait en cas de crise pré ou post-électorale. **Tawèye**

Crise au sein de Mpr Jamhuriya

La section de Niamey Apporte son soutien indéfectible au président du parti Albadé Abouba

Dans une déclaration qui a été rendue publique le jeudi 23 janvier 2020 par la section Mpr Jamhuriya de Niamey, élargie aux présidents des sous-sections et les différents responsables des sous-sections, a rendu public une déclaration. L'objectif étant d'apporter un soutien sans faille au président du parti suite aux agissements de certains pécheurs en eau trouble qui, en dépit de leur départ formel du parti, continuent de parler en son nom. Aujourd'hui l'on peut retenir que la guéguerre observée au sein de cette section de Niamey s'est achevée. L'ancien président de la section de Niamey et ses amis ont reçu le récépissé de leur propre parti politique dont le sieur Amadou Salifou est le président provisoire et Kassoum Issa le secrétaire général provisoire. En tout cas pour la section de Niamey, le président Albadé Abouba peut dormir tranquille sur ses deux oreilles. Malgré une main manipulatrice, invisible, la section de Niamey reste et demeure fidèle à Albadé Abouba, président du parti Mpr Jamhuriya.



Le Bureau de la Section MPR-Jamhuriya de Niamey, élargi aux présidents des sous-sections, et des responsables de structures de participations, réunis ce jeudi 23 Janvier 2020, faisons la déclaration suivante :

- Condamnons avec la dernière énergie, les attaques barbares et criminelles que subit notre pays.
- Présentons, par la même occasion, nos sincères condoléances aux familles des

victimes et souhaitons prompt rétablissement aux blessés.

- Remercions et encourageons nos forces de défense et de sécurité pour le sens du sacrifice dont elles continuent de faire preuve.
- Rappelons que la question sécuritaire, relève de la responsabilité de tous,
- Aussi demandons à tous les citoyens de coopérer avec nos vaillantes Forces de Défense et de Sécurité, pour mettre en échec

les entreprises malveillantes de ces terroristes.

- Apportons notre soutien aux efforts entrepris et déployés par le Président de la République, Chef de l'État, Chef Suprême des Armées, Son Excellence Issoufou Mahamadou, dans le combat contre ces forces obscures, pour une paix durable.

- Demandons au Gouvernement de tout mettre en œuvre pour permettre à nos vaillantes FDS de vaincre ces forces du mal.

- Exprimons notre soutien ferme et indéfectible au Président de notre parti, SON EXCELLENCE ALBADÉ ABOUBA, pour son leadership, sa sagesse, sa persévérance et sa clairvoyance dans la conduite des affaires de notre parti ;

- Par conséquent demandons à toutes les militantes et à tous les militants et sympathisants de rester sereins et soudés derrière notre Président de Parti SON EXCELLENCE ALBADE ABOUBA.

Fait à Niamey, le 23 janvier 2020

L'IIS Koubeyni de Gaya : aller plus loin...

L'IIS Koubeyni, l'Institut International de Santé de Gaya, pour la deuxième fois depuis sa création il y a quatre ans, a célébré le samedi 18 janvier dernier la sortie de sa deuxième promotion, par une cérémonie de remise de diplômes à la suite de l'examen de certification en santé de la session de 2019 et de prestation de serment des admis à qui s'impose cet exercice avant leur entrée en fonction. Ce fut une grande cérémonie haute en couleurs qui a drainé une foule immense, faite de responsables, de collaborateurs, de familles, d'amis, de partenaires, de parents venus souvent de contrées lointaines, notamment du Bénin voisin. On peut d'ailleurs noter en plus des



autorités locales, notamment le représentant du préfet de Gaya, le représentant du Chef de Canton, le vice maire de Malanville, le vice maire de Gaya, le Directeur régional de l'enseignement professionnel de Dosso, les responsables des corps habillés, l'Inspecteur de l'enseignement professionnel du

l'abnégation de son Directeur-fondateur, Dr. Tidjani Boureima et son équipe, l'Institut gagne en confiance, connu désormais par la rigueur de sa formation, par la qualité de son environnement.

La cérémonie était ponctuée de remise de témoignages aux collaborateurs et de prix

plète pour le premier de la région de Dosso, issu de l'IIS.

La promotion qui sort, en l'honneur d'un homme qui a aidé énormément dans la phase de création et d'installation de l'Institut, a été baptisée, « Promotion Adamou Imrane Maiga ». Le Directeur Général n'a pas manqué de lui rendre un vibrant hommage ; saluant sa solidarité désintéressée pendant les moments difficiles, souvent désespérés dans la phase de création de l'établissement.



département de Gaya, de scolaires et fonctionnaires de la ville, une foule riche, bigarrée, conquise, intéressée.

Sur 49 candidats présentés, 47 sont admis avec plus de 22 mentions. Peu en peu, par

d'excellence composés d'un ordinateur portable pour le premier et d'une tablette pour les deux autres prix, sans oublier que l'Institut octroie à tous pour continuer leurs études, une demie bourse, et une bourse com-

LE MONDE D'AUJOURD'HUI HEBDOMADAIRE NIGERIEN D'INFORMATIONS GENERALES ET D'ANALYSE

Siège Terminus, 1^{er} virage à gauche après l'Hôtel Terminus en venant du Rond point Grand Hôtel.

RCCM-NI-NIA-2014-B-2269 /

NIF:297 59/S

E-mail : lemonde_niger1@yahoo.fr

Directeur de publication

Arouna Yacouba
94.95.75.33

Directeur Commercial

Inoussa DICKO
90.00.99.83 / 96.75.34.12

Conception & Composition
LE MONDE D'AUJOURD'HUI
Tirage : 1000 Exemplaires sur
les presses de DARCYS

(Re) donner à la Justice ses lettres de noblesse !

La Justice « institution sacrale et sacrée », fait depuis des siècles l'objet d'une abondante littérature sociologique, philosophique, juridique et...littéraire. Cette littérature nous l'a fait découvrir, aimer ou détester... La Justice, en tant qu'arbitre, intéresse chacun, même si tout le monde ne se sent pas intéressé par elle, du moins pas au même degré, que les juristes qui en sont les spécialistes. On ne cherche à comprendre la Justice que lorsqu'on a affaire à elle, obligé. Autrement, c'est toujours des phrases, du genre : « Ça n'arrive qu'aux autres... Dieu nous préserve de la Justice ! (Ameen !) ».

Et pourtant, ça nous arrive ! Car, Dieu lui-même le décide souvent, pour des raisons connues de Lui et conformes à sa Volonté. Combien sont-ils ces citoyens, ou pour dire bien, **ces justiciables, qui, dans un tropisme déconcertant, sans l'avoir connue, sans l'avoir consultée encore moins fréquentée disent de la Justice qu'elle est « corrompue », « soumise », « inefficace » ou « incompétente ».**

Mais, disons que, si beaucoup de justiciables ont une mauvaise opinion et peu de confiance dans la Justice, c'est qu'il existe des raisons à cela. Sans doute que leur « méconnaissance » de son fonctionnement leur inspire beaucoup de peur, voire de méfiance d'autant plus que cette machine est à même de nous priver de la liberté : on a que le droit d'en avoir peur. (Une fréquentation de la bibliographie de Amadou Ousmane suffirait à en convaincre ...!).

Cependant, la peur ne doit pas inviter aux caricatures, aux accusations sans preuves. Il est vrai, certains justiciables, comme rappelé plus haut, n'ont concernant la Justice que le mot « corrompue ». Voici souvent pourquoi.

La motivation des décisions

Dans notre pays, malgré l'obligation faite aux Juges de motiver leurs décisions, peu s'y conforment en réalité. Nombre de Juges, ces **êtres dignes de tout le respect du monde**, se contentent de lire des délibérés, **remettant à jamais la rédaction motivée, pertinente et convaincante de leurs décisions.** Cette situation malheureuse et contraire au Droit créée indubitablement chez le justiciable un sentiment de frustration et même de colère. **Le juge a donné du marteau. Le justiciable a perdu mais n'a rien compris : « Circulez ! Ya rien a voir ! ».**

Le métier de juger ne consiste pas que dans l'activité de recevoir, d'écouter et de trancher entre des protagonistes. Il est aussi et surtout dans le devoir d'éclairer, d'expliquer la solution pour qu'elle fût bien acceptée, comprise du moins. En cela, le justiciable n'aurait pas eu uniquement affaire à la Justice. Il aurait, de surcroît, une occasion heureuse de comprendre les règles juridiques de son pays, ou du moins, la règle qui a été appliquée au litige le concernant. Hélas, ce n'est pas toujours ce que révèlent les observations au sein de nos Juridictions. Notre opinion est de soutenir que **mieux tous les Juges seront disposés, pour s'éviter des critiques tous azimuts, à bien légalement rapidement et clairement motiver leurs décisions, mieux la crédibilité de celles-ci et la respectabilité de leurs auteurs y gagneraient.**

Le parquet et la nomination des Juges

Une autre réalité qui vaut à la Justice toutes les foudres de la langue, correspond à la **soumission du parquet au pouvoir exécutif.** Cela, pour

certain, constituerait une anomalie légalisée, une entorse faite à l'impartialité de la Justice, en clair, la preuve de sa soumission. A cela, ils ajoutent le **pouvoir de nomination des Juges** conféré au pouvoir exécutif, pouvoir qui apparaîtrait comme un obstacle, un carcan qui fait inévitablement et irréductiblement du Juge, un serviteur complaisant, sous peine de sanction. Cela est-il vrai ? La soumission du parquet au pouvoir exécutif manifeste-elle une partialité de la Justice ? Voyons !

Dans le procès pénal, très fréquent sous nos latitudes, il y a trois acteurs. La **personne poursuivie**, défendue par son avocat, le **procureur** qui défend la cause des lois et les intérêts de la société, troublée par l'autre, et le **Juge**, arbitre impartial, normalement à équidistance des protagonistes. C'est celui-ci qui tranche. Pour dire clair, le dernier mot lui revient, à lui, et non au procureur qui n'est qu'une partie au procès. D'où tient-on alors, au vu de ce schéma, que la Justice est partielle ?

Le procureur, quand bien-même recevrait-il des ordres, en serait, seul, lié. Les ordres reçus par lui ne sont matérialisés que dans ses réquisitoires. Ils ne lient pas le Juge qui demeure libre...soumis seulement à la loi et suivant son intime conviction, sans plus. C'est ainsi qu'il arrive, heureusement, que des décisions des Justice soient en faveur des personnes poursuivies, malgré des réquisitoires à charge. Ainsi, nous le remarquons, **l'argument de la partialité de la Justice, tirée de la seule subordination hiérarchique du ministre public au pouvoir exécutif, est inopérant, non convainquant.** Le procureur est acteur de la Justice. Il n'est pas juge. Il concourt à ce que la Justice soit rendue. Il ne la rend pas.

Pourquoi la soumission hiérarchique du parquet ?

Dénoncée, la soumission hiérarchique du ministère public au pouvoir exécutif n'est pas pour autant anormale et injustifiée qu'on le pense, si l'on a convenu, comme démontrée plus haut, que le ministère public ne juge pas. Son rôle consiste, entre autres, mais principalement à requérir l'application de la loi pénale ; laquelle est fréquemment violée par notamment des faits de détournements de deniers publics, de viols, vols...somme d'infractions susceptibles d'ébranler les fondements de la société et endommager **le bien-être des populations que doit garantir l'État, plus précisément, plus directement...le pouvoir exécutif.** Toutefois, comme celui-ci, en vertu de la séparation des pouvoirs, ne pourrait directement sanctionner, de manière judiciaire, les atteintes à la sécurité, **il devient impérieux, au risque de livrer la société à l'anarchie, de permettre au pouvoir exécutif, de tenter de faire sanctionner les atteintes au bien commun (la loi) par un acteur de la Justice, qui ne la rend pas...en l'occurrence le procureur.** La chose est d'autant plus fondée que le Juge ne peut s'autosaisir, pour le moment.

Ce qu'il faudrait, pour équilibrer et faire tomber les critiques, toujours dangereuses, car potentiellement « décrédibilisatrices » pour la Justice, c'est de donner les coudees franches aux procureurs. S'ils peuvent recevoir des ordres, **ils doivent être en capacité de pendre librement et exclusivement des initiatives, de sorte qu'ils ne puissent aucunement, de qui que ce soit, recevoir d'ordre d'abandon de**

poursuite.

Oui ! Le pouvoir de nomination au juste....

Une autre critique, basée essentiellement sur des conjectures, mais peut-être aussi sur la réalité, touche le pouvoir de nomination des Juges par le pouvoir exécutif. Ce pouvoir serait un obstacle à l'indépendance de la Justice. Car, très souvent, **il serait dévoyé, utilisé pour sanctionner quelques magistrats indociles et gênants qui, ne voulant pas heurter la sensibilité du pouvoir exécutif et s'attirer une « carrière d'enfer » ou une « affection dans les contrées les plus reculées du pays », feraient le choix de la docilité... malgré eux.** Pour mettre fin à cela, beaucoup de magistrats et d'intellectuels exigent une indépendance totale, une suppression pure et simple du pouvoir de nomination... de toute possibilité d'intervention, qui apparaîtrait plutôt, comme une immixtion du pouvoir exécutif dans le fonctionnement de la Justice.

Tout ceci s'étend. Mais... !

Quoiqu'il en soit, **aucun Juge ne devrait craindre d'être affecté. Il le serait que ceci serait normal. En prêtant serment, le magistrat ne s'est nullement engagé à servir en un lieu précis, mais à dire le Droit tout court...donc partout.** S'il le fait ici ou ailleurs, ce ne serait que pareil. Que le Juge craigne plutôt de tordre le cou à la loi en lui faisant dire autre chose que son sens et sa teneur. Qu'il craigne pour son honneur et son intégrité, sa vertu personnelle... sa décence. Qu'il craigne en clair de violer son serment. L'histoire, les Hommes et Dieu seront témoins de ses choix.

La Justice est un service public étatique. Elle est « la première dette de la souveraineté », comme l'a écrit un jurisconsulte. Elle est une nécessité quotidienne, une exigence sociale, un impératif sociétal. Elle doit être bien organisée, bien équipée à l'abri des égos, des passions et des vanités humaines et naturelles... ! **Soyons franc du collier : ne court-on pas le risque de transformer l'Institution Judiciaire en un totalitarisme corporatiste, en la laissant exclusivement aux mains des Magistrats ? Ne court-on pas là un danger, celui qu'ils en abusent, humains qu'ils sont, de leurs pouvoirs ?**

Indépendance de la Justice ? Oui ! Autonomie ? Pas totalement ! La première est nécessaire à son efficacité, la seconde à la prudence. **Il faudrait que dans leurs tribunaux et dans leurs activités juridictionnelles, les magistrats qui jugent soient libres de tout pouvoir, de tous ordres, de toute contrainte. Qu'ils soient soumis aux lois, à toutes les lois et rien qu'aux lois de la République.**

Au demeurant, **il devrait toujours subsister, exister, non pas une brèche, mais une possibilité claire pour, soit le pouvoir exécutif, soit le parlement, de contrôler l'autorité judiciaire pour s'assurer que celle-ci marche légalement.** Tout comme les juges, eux-mêmes, sanctionnent les manquements des autres pouvoirs en les remettants sur le droit chemin légal. La séparation et le mutuel contrôle des pouvoirs, les uns sur les autres, le voudraient. Il faut y pourvoir. Si non, *quis custodiet ipsos custodes.* Autrement dit qui gardera les gardiens ? La Justice est très mal perçue, mordue à belle dents. Prions ! Faisons plus ! Agissons pour qu'elle ne vive des signes avant-coureurs de sa disparition... !

Abdoul-Malik Issoufa
Etudiant en Droit, Homme de Lettres